

BERNARD LABORATORIES, INC.

Fiche signalétique SNAKE-OIL/SNAKE-OIL CLASSIC

SECTION 1 : Identification

1.1 Identification du produit

Nom du produit SNAKE-OIL/SNAKE-OIL CLASSIC

Marque Bernard Laboratories

1.2 Autres moyens d'identification

SNAKE-OIL/SNAKE-OIL CLASSIC

1.3 Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions liées à l'utilisation

Antirouille

1.4 Détails sur le fournisseur

Nom Bernard Laboratories, inc.

Adresse 1738 Townsend Place
Cincinnati OH 45223
USA

Téléphone 513-681-7373

Télécopieur 513-853-8152

1.5 Numéro(s) de téléphone d'urgence

513-681-7373

HEURES LIMITÉES POUR LA PRÉSENCE DE PERSONNEL

Du lundi au vendredi

7 h à 17 h (HE)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification du produit SGH selon : OSHA (29 CFR 1910.1200)

- Lésions des yeux/irritation, Cat. 2B
- Corrosion/irritation de la peau, Cat. 2

2.2 Éléments d'étiquetage du SGH, y compris les conseils de prudence

Fiche signalétique

SNAKE-OIL/SNAKE-OIL CLASSIC

Pictogramme



Mot signal

Avertissement

Mentions de danger

H315
H320

Provoque une irritation de la peau
Provoque une irritation des yeux

Conseils de prudence

P264
P280
P302+P352
P305+P351+P338

Se laver les mains soigneusement après manutention.
Porter des gants de protection.
SI EN CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau/...
SI EN CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, s'il est facile de le faire. Continuer à rincer.
Traitement spécifique (voir les directives sur cette étiquette).
Si la peau devient irritée, obtenir de l'attention ou des conseils médicaux.
Si l'irritation des yeux persiste, obtenir de l'attention ou des conseils médicaux.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P321
P332+P313
P337+P313

P362+P364

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.2 Mélanges

Composants

1. Huile hydraulique

Concentration 90 - 100 % (poids)
N° CAS Mélange

2. Non dangereux non volatile

Concentration 5 % (poids)
N° CAS Exclusif

3. Odeur de citropine

Concentration 5 % (poids)
N° CAS Non disponible

4. Composés de zinc

Concentration 1 % (poids)
N° CAS Mélange

Fiche signalétique

SNAKE-OIL/SNAKE-OIL CLASSIC

Déclaration de secret commercial (OSHA 1910.1200(i))

Les ingrédients à l'état de traces (s'il y en a) sont présents à une concentration inférieure à 1 % (< 0,1 % pour les substances potentiellement cancérogènes, les substances toxiques pour la reproduction, les substances mutagènes pour les voies respiratoires et les substances sensibilisantes). Aucun des ingrédients présents à l'état de traces ne présente de risques supplémentaires significatifs aux concentrations susceptibles d'être présentes dans ce produit. Tous les renseignements pertinents sur les dangers ont été fournis dans ce document, conformément aux exigences de la norme fédérale de l'Occupational Safety and Health Administration (29 CFR 1910.1200), aux équivalents des États américains et à la norme du système canadien d'identification des matières dangereuses (CPR 4).

SECTION 4 : Premiers soins

4.1 Description des premiers soins requis

En cas d'inhalation	Après une importante exposition aux vapeurs, amener la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration s'est arrêtée, le personnel qualifié doit immédiatement pratiquer la respiration artificielle. En cas d'arrêt cardiaque, le personnel formé doit immédiatement commencer la réanimation cardio-respiratoire (RCR). Consulter immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin si l'irritation se développe ou persiste. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
En cas d'ingestion	NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes/effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquetage (voir la Section 2.2) et/ou dans la Section 11.

4.3 Indication de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial, le cas échéant

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Le traitement d'une surexposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique de la personne. Toute matière aspirée pendant les vomissements peut provoquer des lésions pulmonaires. Par conséquent, les vomissements ne doivent pas être provoqués mécaniquement ou pharmacologiquement. S'il est jugé nécessaire d'évacuer le contenu de l'estomac, cela doit être fait par les moyens les moins susceptibles de provoquer une aspiration (par exemple : lavage gastrique après intubation endotrachéale).

SECTION 5 : Lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des produits chimiques secs, du dioxyde de carbone, de la mousse ou de l'eau pulvérisée. L'eau ou la mousse peuvent faire mousser les matériaux chauffés à plus de 100 °C/212 °F. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Il faut faire preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés.

Fiche signalétique

SNAKE-OIL/SNAKE-OIL CLASSIC

5.2 Risques spécifiques liés au produit chimique

Isoler des oxydants, de la chaleur extrême, des étincelles et des flammes nues. Les récipients fermés peuvent exploser s'ils sont exposés à une chaleur extrême. L'application sur des surfaces chaudes nécessite des précautions spécifiques.

5.3 Mesures de protection spéciales pour les pompiers

L'eau pulvérisée peut être inefficace sur le feu, mais elle peut protéger les pompiers et refroidir les conteneurs fermés. Utiliser des buses de pulvérisation en cas d'utilisation d'eau. Ne pas pénétrer dans un espace d'incendie confiné sans un équipement complet de protection contre les incendies (casque avec écran facial, manteau de protection, gants et bottes en caoutchouc).

SECTION 6 : En cas de fuite ou de déversement accidentels

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En ce qui concerne l'équipement de protection individuelle approprié pour les déversements accidentels (tels que 1 litre de produit déversé dans une zone bien ventilée), utiliser des gants imperméables, ils doivent être de niveau B, des gants triples (gants en caoutchouc et gants en nitrile par-dessus les gants en latex), une combinaison et des bottes résistantes aux produits chimiques, un casque de protection et un appareil respiratoire autonome spécifique au produit manipulé, des lunettes de protection, un écran facial et une protection corporelle appropriée. En cas de déversement important, utiliser des gants imperméables spécifiques au produit manipulé, une combinaison et des bottes résistantes aux produits chimiques, ainsi qu'un casque de protection. Un appareil respiratoire autonome ou un respirateur peut être nécessaire lorsque les mesures d'ingénierie ne sont pas adéquates ou que des conditions d'exposition potentielle existent. Lorsque des respirateurs sont nécessaires, ils doivent être approuvés par le NIOSH/MSHA en fonction des concentrations réelles ou potentielles dans l'air, conformément aux dernières recommandations de l'OSHA et de l'ANSI.

Les déversements incontrôlés doivent être traités par du personnel formé à cet effet et selon des procédures planifiées. Un équipement de protection approprié doit être utilisé. En cas de déversement, évacuer la zone concernée, protéger les personnes et intervenir avec du personnel formé. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de fumée, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter le déversement à la source. Construire des digues temporaires de terre, de sable ou de tout autre matériau approprié facilement disponible pour empêcher la propagation du produit. Fermer ou boucher les vannes et/ou bloquer ou boucher le trou dans le récipient qui fuit et transférer le produit dans un autre récipient. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts pluviaux et les fossés qui mènent aux cours d'eau et, si nécessaire, appeler les pompiers ou la police locale pour obtenir une aide d'urgence immédiate.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Absorber le liquide déversé avec des tampons absorbants ou d'autres matériaux absorbants appropriés. Si nécessaire, neutraliser à l'aide d'un matériau tampon approprié (acide avec du carbonate de soude ou base avec de l'acide phosphorique) et tester la zone avec du papier tournesol pour confirmer la neutralisation. Nettoyer à l'aide d'un absorbant non combustible (sable, terre, etc.). Ramasser à la pelle et placer tous les résidus de déversement dans des récipients appropriés. Éliminer dans un centre d'élimination des déchets approprié conformément aux lois et réglementations en vigueur et aux caractéristiques du produit au moment de l'élimination (voir la Section 13, Considérations relatives à la mise au rebut).

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manutention sûre

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Porter des lunettes ou un écran facial conformes aux normes OSHA. Consulter le fournisseur d'équipement de sécurité. Porter

Fiche signalétique

SNAKE-OIL/SNAKE-OIL CLASSIC

des lunettes de protection, un écran facial, des gants, un tablier et des chaussures imperméables au produit. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

7.2 Conditions de stockage sûres, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker au-dessus de 49 °C/120 °F. Garder le récipient bien fermé et en position verticale lorsqu'il n'est pas utilisé afin d'éviter les fuites.

RÉCIPIENTS NON VOLUMINEUX :

Stocker les conteneurs dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil, des sources de chaleur intense ou des endroits où le gel est possible. Le produit doit être stocké dans des récipients secondaires ou dans une zone endiguée, selon le cas. Stocker les récipients à l'écart des produits chimiques incompatibles (voir Section 10, Stabilité et réactivité). Placer des panneaux d'avertissement et d'interdiction de fumer dans les zones de stockage et d'utilisation, selon les besoins. Les récipients vides doivent être manipulés avec précaution. Ne jamais stocker de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou d'eau potable dans des récipients ayant contenu ce produit.

RÉCIPIENTS EN VRAC :

Tous les réservoirs et pipelines contenant ce produit doivent être étiquetés. Effectuer un entretien de routine sur les réservoirs ou les pipelines qui contiennent ce produit. Signaler immédiatement toute fuite au personnel compétent.

CHARGEMENT DE WAGONS-CITERNES :

Les wagons-citernes transportant ce produit doivent être chargés et déchargés en stricte conformité avec les recommandations du fabricant du wagon-citerne et toutes les procédures de sécurité établies sur le site. Un équipement de protection individuelle approprié doit être utilisé (voir la section 8, Emprise sur l'exposition et protection individuelle). Tout l'équipement de chargement et de déchargement doit être inspecté avant chaque utilisation. Les opérations de chargement et de déchargement doivent être surveillées en tout temps. Les wagons-citernes doivent être au niveau, les freins doivent être serrés ou les roues doivent être verrouillées ou bloquées avant le chargement ou le déchargement. Les wagons-citernes (pour le chargement) ou les réservoirs de stockage (pour le déchargement) doivent être vérifiés pour la réception de ce produit et être correctement préparés avant le début des opérations de transfert. Il faut s'assurer que les tuyaux sont correctement positionnés avant de commencer les opérations de transfert. Toutes les conduites doivent être vidées et purgées avant d'être déconnectées du wagon-citerne ou du navire.

PRATIQUES DE PROTECTION LORS DE L'ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT CONTAMINÉ :

Suivre les pratiques indiquées dans la Section 6 (En cas de fuite ou de déversement accidentels). S'assurer que l'équipement d'application est verrouillé et étiqueté en toute sécurité. Toujours utiliser ce produit dans des zones où une ventilation adéquate est assurée. Recueillir toutes les rinçures et les éliminer conformément aux procédures fédérales, d'État, provinciales ou locales applicables.

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES RÉCIPIENTS VIDES :

Les récipients vides peuvent contenir des résidus et être dangereux. N'essayez pas de remplir ou de nettoyer les récipients sans avoir pris connaissance des consignes appropriées. Les barils vides doivent être complètement vidés et stockés en toute sécurité jusqu'à ce qu'ils soient reconditionnés ou éliminés de manière appropriée. Les récipients vides doivent être recyclés, récupérés ou éliminés par un entrepreneur qualifié ou agréé et conformément à la réglementation gouvernementale. **NE PAS PRESSURISER, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, MEULER OU EXPOSER CES RÉCIPIENTS À LA CHALEUR, AUX FLAMMES, AUX ÉTINCELLES, À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU À D'AUTRES SOURCES D'INFLAMMATION. ILS RISQUENT D'ÉCLATER ET DE PROVOQUER DES BLESSURES OU LA MORT.**

SECTION 8 : Emprise sur l'exposition et protection individuelle

8.1 Paramètres

Fiche signalétique

SNAKE-OIL/SNAKE-OIL CLASSIC

1. Huile hydraulique (CAS : Mélange)

Limite moyenne pondérale : 5 mg/m³

(OSHA)

Valeur limite de seuil : 5 mg/m³ (ACGIH)

2. Non dangereux non volatile (CAS : Exclusif)

Limite moyenne pondérale : Aucune connue (OSHA)

Valeur limite de seuil : Aucune connue (ACGIH)

3. Odeur de citropine (CAS : Non disponible)

Limite moyenne pondérale : Aucune connue (OSHA)

Valeur limite de seuil : Aucune connue (ACGIH)

4. Composés de zinc (CAS : Mélange)

Limite moyenne pondérale : Aucune connue (OSHA)

Valeur limite de seuil : Aucune connue (ACGIH)

8.2 Mesures d'ingénierie appropriées

ÉVACUATION LOCALE : Nécessaire

MÉCANIQUE (GÉNÉRAL) : Nécessaire

SPÉCIALE : Aucune

AUTRE : Aucune

Pour un complément d'information, se référer à la plus récente édition du document de l'ACGIH intitulé "Industrial Ventilation, A Manual of Recommended Practices".

8.3 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux et du visage

Lunettes de protection contre les éclaboussures ou lunettes de sécurité. Les écrans faciaux sont recommandés lorsque l'opération peut générer des éclaboussures, des pulvérisations ou des bruines..

Protection de la peau

Utiliser des gants chimiquement résistants à ce matériau. Exemples préférés : caoutchouc butyle, polyéthylène chloré, polyéthylène, stratifié éthyl-vinyl-alcool (« EVAL »), alcool polyvinylique (« PVA »). Exemples de matériaux acceptables pour les gants : caoutchouc naturel (« latex »), néoprène, caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »), chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »), Viton.

Prévoir des postes de lavage des yeux et des douches de sécurité facilement accessibles. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés. Détruire les articles en cuir contaminés. Laver ou jeter les vêtements contaminés.

Protection du corps

Utiliser une protection corporelle adaptée à la tâche. Les combinaisons, les tabliers en caoutchouc ou les vêtements de protection contre les produits chimiques fabriqués à partir de matériaux imperméables sont généralement acceptables, tout dépendant de la tâche.

Protection respiratoire

Un programme de protection respiratoire conforme à la norme OSHA 29 CFR 1910.134 et aux exigences de la norme ANSI Z86.2 ou de la norme européenne EN 149 doit être mis en œuvre chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur. Un respirateur de purification d'air certifié NIOSH avec un filtre à particules de type 95 (R ou P) peut être utilisé dans des conditions où les concentrations dans l'air sont susceptibles de dépasser les limites d'exposition. Si une ventilation adéquate n'est pas disponible ou s'il existe un risque

Fiche signalétique

SNAKE-OIL/SNAKE-OIL CLASSIC

d'exposition aux particules en suspension dans l'air supérieur aux limites d'exposition, un respirateur peut être porté jusqu'aux limites d'exposition du respirateur; vérifier les recommandations/limites du fabricant de l'équipement respiratoire. Pour un niveau de protection plus élevé, ou si les niveaux d'oxygène sont inférieurs à 19,5 % ou inconnus, utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive ou un appareil respiratoire autonome.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect/forme (état physique, couleur, etc.)	Liquide, clair et brillant
Odeur	Pétrole doux
Seuil de l'odeur	Aucun renseignement disponible.
pH	Aucun renseignement disponible.
Point de fonte/point de congélation	< -33 °C/<-27 °F
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible.
Point d'éclair	> 196 °C/> 384 °F (COC)
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Classe III-B
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible.
Limites supérieures/inférieures d'explosivité	Aucun renseignement disponible.
Pression de vapeur	0,0 à 20 °C
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible.
Densité relative	0,855 –0,871
Solubilité(s)	Négligeable(s)
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucun renseignement disponible.
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible.
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible.
Viscosité	22–68 cSt à 40 °C/4,3–8,7 cSt à 100 °C
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible.
Propriétés oxydantes	Aucun renseignement disponible.

Autres renseignements sur la sécurité

Aucun renseignement disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Une exposition prolongée à des températures élevées peut entraîner une décomposition.

10.5 Matériaux incompatibles

Isoler des agents oxydants puissants

Fiche signalétique

SNAKE-OIL/SNAKE-OIL CLASSIC

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre, oxydes de phosphore et oxydes de zinc provenant du chauffage.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Selon les renseignements disponibles, les données de classification ne sont pas satisfaites.

Corrosion/irritation de la peau

Provoque une irritation de la peau.

Lésion/irritation graves des yeux

Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Selon les renseignements disponibles, les données de classification ne sont pas satisfaites.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Selon les renseignements disponibles, les données de classification ne sont pas satisfaites.

Cancérogénicité

Selon les renseignements disponibles, les données de classification ne sont pas satisfaites.

Toxicité pour la reproduction

Selon les renseignements disponibles, les données de classification ne sont pas satisfaites.

Toxicité pour un organe cible spécifique – exposition unique

Selon les renseignements disponibles, les données de classification ne sont pas satisfaites.

Toxicité pour un organe cible spécifique – exposition répétée

Selon les renseignements disponibles, les données de classification ne sont pas satisfaites.

Risque d'aspiration

Selon les renseignements disponibles, les données de classification ne sont pas satisfaites.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Toxicité

Aucun renseignement disponible sur le produit.

Persistance et dégradabilité

Ce produit est entièrement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement disponible sur le produit.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement disponible sur le produit.

SECTION 13 : Considérations relatives à la mise au rebut

Mise au rebut du produit

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Les produits excédentaires et non recyclables doivent être éliminés par une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les déchets d'emballage doivent être recyclés. L'incinération ou l'enfouissement doivent être envisagés seulement lorsque le recyclage n'est pas possible. Éviter la dispersion des matériaux déversés, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations et les égouts. Le traitement, l'utilisation ou la contamination peuvent modifier les exigences en matière d'élimination des déchets. Ne pas éliminer sur le sol, dans les eaux de surface ou dans les égouts pluviaux. TOUTE ÉLIMINATION DOIT ÊTRE CONFORME À TOUTE LA RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE, D'ÉTAT, PROVINCIALE ET LOCALE. EN CAS DE DOUTE, COMMUNIQUER AVEC LES ORGANISMES COMPÉTENTS. RECYCLER TOUTE L'HUILE USAGÉE.

Élimination des emballages contaminés

Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les récipients vides et les gaines peuvent contenir des résidus de produit. Les vapeurs de certains résidus de produit peuvent créer une atmosphère hautement inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou meuler les récipients usagés à moins qu'ils n'aient été soigneusement nettoyés à l'intérieur.

Traitement des déchets

Les déchets doivent être recyclés ou éliminés conformément à la réglementation. Les grandes quantités doivent être collectées pour être réutilisées ou confiées à des transporteurs de déchets dangereux agréés pour être éliminées. Lorsqu'elle est recyclée, l'huile usagée est assujettie au règlement 40 CFR 279 (États-Unis). Consultez la réglementation de l'État et la réglementation locale concernant la manipulation correcte de l'huile usée. Selon la réglementation fédérale des États-Unis, l'huile usée est un déchet solide géré selon la norme 40 CFR 279. Toutefois, en Californie, l'huile usée est considérée comme un déchet dangereux jusqu'à ce qu'elle soit testée pour démontrer qu'elle n'est pas dangereuse.

Élimination des eaux usées

Les déchets ne doivent pas être éliminés sans traitement dans les égouts, à moins qu'ils ne soient entièrement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

DOT (États-Unis)

Numéro UN : NON RÉGLEMENTÉ
Classe :
Groupe d'emballage :
Nom d'expédition approprié :
Quantité à déclarer (RQ) :
Polluant marin : NON
Danger d'inhalation de poison :

Code maritime international des marchandises dangereuses

Numéro UN : NON RÉGLEMENTÉ
Classe :
Groupe d'emballage :
Numéro MES :
Nom d'expédition approprié :

Fiche signalétique SNAKE-OIL/SNAKE-OIL CLASSIC

IATA

Numéro UN : NON RÉGLEMENTÉ

Classe :

Groupe d'emballage :

Nom d'expédition approprié :

SECTION 15 : Renseignements d'ordre réglementaire

15.1 Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique au produit en question

SARA 311/312 – dangers

Pas de risques SARA.

SARA 313 – composants

Ce produit ne contient aucun composant chimique dont les numéros CAS connus dépassent les seuils de déclaration (De Minimis) établis par SARA Title III, Section 313.

California Prop. 65 – composants

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme causant le cancer, des anomalies congénitales ou tout autre effet néfaste sur la reproduction.

Massachusetts Right To Know – composants

Aucun composant n'est assujéti à la loi du Massachusetts sur le droit à l'information.

New Jersey Right To Know – composants

Aucun composant n'est assujéti à la loi sur le droit à l'information du New Jersey.

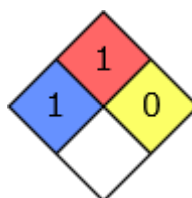
Pennsylvania Right To Know – composants

Aucun élément n'est assujéti à la loi sur le droit à l'information de la Pennsylvanie.

Cote HMIS

SNAKE-OIL/SNAKE -OIL CLASSIC	
SANTÉ	1
FLAMMABILITÉ	1
DANGER PHYSIQUE	0
PROTECTION PERSONNELLE	

Cote NFPA



SECTION 16 : Autres renseignements

Consulter la Section 2 (Identification des dangers). Les employés doivent être informés de tous les risques liés à ce produit (comme indiqué dans la présente fiche signalétique) avant de le manipuler.

Fiche signalétique

SNAKE-OIL/SNAKE-OIL CLASSIC

Cette fiche signalétique remplace toutes les fiches signalétiques précédentes.

16.1 Autres renseignements et non-responsabilité

DÉSISTEMENT DE RESPONSABILITÉ : Les renseignements ci-dessus sont considérés comme exacts et ils constituent les meilleures informations dont nous disposons à l'heure actuelle. Toutefois, nous ne donnons aucune garantie de qualité marchande ni aucune autre garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne ces renseignements, et nous n'assumons aucune responsabilité découlant de leur utilisation. Les utilisateurs doivent effectuer leurs propres recherches pour déterminer si les renseignements conviennent à leurs besoins particuliers. Bernard Laboratories, inc. ne peut en aucun cas être tenu responsable des réclamations, pertes ou dommages d'un tiers, ni du manque à gagner, ni des dommages spéciaux, indirects, accessoires, consécutifs ou exemplaires, quelle que soit leur origine, même si Bernard Laboratories, inc. a été averti de la possibilité de tels dommages.

Sauf mise à jour, la fiche signalétique est valable jusqu'au 24 février 2023.